

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 novembre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 113 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Stéphane PICHON - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Marlène PREVOST - Jacques BESNAÏNOU représenté par Dany LAMY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Frédéric COLLART représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Dominique DELOURS représenté par Nathalie SUCCAMIELE - Bruno GILLES représenté par Sabine BERNASCONI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Daniel HERMANN représenté par Michèle EMERY - Garo HOVSEPIAN représenté par Gérard POLIZZI - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par Grégory PANAGOUDIS - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Roland MOUREN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Didier PARAKIAN représenté par Roland BLUM - Roland POVINELLI représenté par Hélène ABERT - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Marie-France DROPY OURET - Isabelle SAVON représentée par Jean ROATTA - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Michel AZOULAI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Georges ROSSO - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Novembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 1 Décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PGD 002-848/17/CT

■ Attribution d'une subvention à la Régie Service 13 et approbation d'une convention

DAJA 17/16021/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence a délibéré le 7 février 2017 (PGD 001-447/17/CT) sur un « Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire » (CODEC) avec l'ADEME pour la période 2017-2019. Ce CODEC, doté d'une subvention pour les 3 années de 450 k€, est la concrétisation de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » pour lequel Marseille Provence est lauréat.

Les objectifs du CODEC seront atteints grâce à la mise en place d'un plan d'actions ambitieux visant à développer une démarche participative de réduction et de valorisation des déchets dans une dynamique d'économie circulaire selon 3 axes :

- Axe 1 : animer le projet, mobiliser les acteurs et promouvoir l'éco-exemplarité ;
- Axe 2 : développer l'économie circulaire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource ;
- Axe 3 : connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Le CODEC prévoit dans son axe 2 le développement de l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource.

L'Association Régie Service 13, structure d'insertion par l'activité économique, souhaite créer dans les quartiers nord de Marseille une recyclerie. Le projet de recyclerie propose de répondre en partie aux problématiques rencontrées par les bailleurs sociaux du territoire Nord-Est et les services de la Métropole en matière de collecte des encombrants tout en créant de l'emploi. L'objectif étant de récupérer des encombrants, les remettre en état pour les revendre d'occasion à des personnes ayant des revenus modestes et les sensibiliser à la réduction et gestion des déchets.

Pour cela elle réalise une étude de faisabilité afin d'identifier le gisement potentiellement exploitable sur le secteur, les acteurs locaux ainsi que le dimensionnement de la future recyclerie.

Par ce projet l'association participe à l'objectif du territoire de réduction des déchets et d'économie de la ressource et ainsi à l'atteinte des objectifs du CODEC.

Par conséquent il est proposé d'octroyer un soutien de 3 000 € dans le cadre de son projet de recyclerie et de conclure à cet effet une convention avec la Régie Service 13.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

Signé le 17 Novembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 1 Décembre 2017

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il est nécessaire de conventionner avec la Régie Service 13 pour réaliser l'étude de faisabilité.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 3 000 euros à la Régie Service 13.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, conclue avec la Régie Service 13.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à son application.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Collecte et Traitement des Déchets 2017 du Conseil de Territoire Marseille Provence – Chapitre 67 - Nature 6748 – Sous-Politique G130 – Fonction 7212.

Adoptée à l'unanimité,
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 17 Novembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 1 Décembre 2017